

Tentative de mesure de la qualité des données de recensement permettant l'étude des mobilités résidentielles

Christophe Bergouignan, COMPTRASEC, Université de Bordeaux

S'agissant des recensements généraux de population réalisés en France depuis 1962, il est possible en faisant survivre jusqu'à l'année du recensement suivant (organisé en t+a), les personnes recensées dans un territoire (en t), de les comparer aux personnes recensées en t+a ayant déclaré résider dans ce territoire l'année du recensement réalisé en t. Aux âges où la mortalité reste modérée, la différence entre ces deux quantités résulte d'un mélange entre :

- les départs hors de France depuis ce territoire, et non suivis de retour, entre t et t+a,
- les différences de qualité de dénombrement des populations aux recensements organisés en t et en t+a (omissions et doubles comptes),
- les problèmes de qualité des déclarations de la résidence antérieure au recensement réalisé en t+a (erreurs de déclaration ou erreurs d'imputation des déclarations manquantes).

A priori, ce mélange interdit le recours (néanmoins un peu tentant) à ces comparaisons pour estimer l'intensité des départs vers l'étranger depuis chaque territoire français. Il a d'ailleurs plusieurs fois été constaté (Aubry, 1999 ; Baccaini, 1999 ; Bergouignan, 1999) l'absurdité d'un effectif négatif de survivants des anciens résidents du territoire en t, devant se trouver à l'étranger en t+a (car non recensés en France à cette date). De manière générale, il n'existe pas de méthode systématique permettant de décomposer selon ses 3 composantes (départs hors de France, différences de qualité du dénombrement, qualité des données sur la résidence antérieure) l'écart entre les survivants en t+a des anciens résidents du territoire recensés en t et l'effectif des personnes recensées en t+a déclarant avoir résidé dans le territoire en t. L'objet de cette communication est cependant, en étudiant cet écart pour certains territoires et certains âges (dont le croisement définit des populations présumées très spécifiques), de tenter de comprendre ce qui relève davantage d'une logique que des 2 autres. Cette analyse menée pour l'ensemble de la métropole et ciblant des populations particulières, notamment les très jeunes adultes des villes centres des grandes aires urbaines de province (qui comprennent une proportion élevée d'étudiants du supérieur), est conduite pour les périodes intercensitaires 1982-1990 et 1990-1999, et de façon plus approximative pour la période séparant le dernier recensement général (1999) et la vague 2004 du recensement renouvelé de population. Elle confirme plusieurs hypothèses concernant d'une part la qualité différentielle des dénombrements des opérations censitaires successives et d'autre part, certaines tendances relatives aux départs hors de France. Elle permet surtout, indépendamment de ces 2 composantes de l'écart étudié, de montrer un problème de déclaration de la résidence antérieure dans les populations étudiantes qui conduit à sous-estimer sensiblement les mobilités résidentielles occasionnées par les études supérieures. Il concerne visiblement les étudiants dont les parents résident en périphérie des aires urbaines de province de plus de 200 000 habitants et qui poursuivent leurs études au cœur de ces espaces urbains. Il est difficile de savoir si ce problème de déclaration de la résidence antérieure est causé par une imputation difficile de non réponses ou par des réponses inexactes. Il témoigne, en revanche, clairement de la difficulté des systèmes statistiques à prendre en compte la multi-résidence, notamment étudiante, peut-être parce qu'elle témoigne d'une dépendance à l'égard du ménage parental, bien que ce domicile soit loin d'être le plus utilisé.

Du point de vue pratique de l'utilisation des statistiques cela soulève 2 questions. Face à la difficulté à prendre en compte la multi-résidence dans une collecte exhaustive, ne serait-il pas préférable de privilégier la cohérence des données en choisissant le domicile parental comme tendent à le faire les systèmes reposant sur un registre de population (Belgique, Espagne ; Bergouignan, Sanderson, 2015) ? Cette option en apparence tentante (enregistrement systématique de « tous » les flux de mobilité résidentielle) revient cependant à passer sous silence statistique le rôle devenu essentiel des universités et des étudiants dans beaucoup de dynamiques urbaines. La qualité problématique des déclarations sur la résidence antérieure ne remet elle pas en cause le choix du nouvel OMPHALE de passer d'un modèle basé sur les taux de migration nette à un modèle multizone (ou multirégional, théoriquement plus convergent) ? Là encore on doit répondre par la négative, car précisément dans les territoires à forte population étudiante, le modèle basé sur les taux de migration nette engendrait des anomalies bien supérieures à celles engendrées par le modèle multizone. De plus, on peut espérer que la passage de 5 à 1 an de la période de référence de la question sur la résidence antérieure, limite les situations de non déclaration ou de mauvaise déclaration, même si ce changement rend encore plus difficile de tenter d'en contrôler la qualité. Au final, plutôt que de prôner un « grand soir » de la statistique démographique territoriale, il semble que les choix récents de l'INSEE en matière de collecte et de projections localisées de population doivent être maintenus et encouragés, tout comme la vigilance des utilisateurs des données et des résultats.